

C.R.I.C. N° 183 (2021-2022)

4e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal

Mardi 17 mai 2022

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Projet de mission sur l'instauration d'une consigne sur les emballages de boissons</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Maroy, Mme Pécriaux, MM. Matagne, Dupont.....	1
<i>Projets et propositions</i>	2
<i>Pétition pour que le Parlement wallon autorise les tests scientifiques sur l'humusation de quelques corps humains</i>	2
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Matagne.....	3
<i>Vote</i>	3
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	3
<i>Interpellations et questions orales</i>	4
<i>Question orale de M. Florent à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le biomonitoring autour du broyeur d'Aubange et le manque de volontaires »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Florent, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....	4
<i>Question orale de M. Witsel à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les suites du plan Sécheresse »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Witsel, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....	5
<i>Question orale de M. Maroy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la lutte contre le gaspillage alimentaire » ;</i>	
<i>Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le plan REGAL et l'évolution du gaspillage alimentaire »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Maroy, Mme Pécriaux, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....	6

Question orale de M. Witsel à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les freins à l'exportation du bois wallon pour une revalorisation de la filière de transformation locale »

Intervenants : M. le Président, M. Witsel, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....9

Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les actions concernant les canalisations d'eau en amiante-ciment »

Intervenants : M. le Président, Mme Pécriaux, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....10

Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le projet d'arrêté relatif au coût-vérité »

Intervenants : M. le Président, Mme Pécriaux, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....11

Question orale de M. Desquesnes à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le recours en annulation contre le permis unique de la centrale au gaz de Manage »

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....12

Question orale de M. Witsel à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les avancées du projet Yes We Plant »

Intervenants : M. le Président, M. Witsel, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....13

Interpellation de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le manque d'effectifs au SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (ARNE) et la maltraitance animale »

Intervenants : M. le Président, MM. Dupont, Tzanetatos, Mme Pécriaux, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....14

Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la mise en place du Comité wallon pour les animaux d'expérience »

Intervenants : M. le Président, Mme Pécriaux, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....17

Question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les témoignages de faits de maltraitance dans un centre équestre à Bernissart »

Intervenants : M. le Président, M. Dupont, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....19

Organisation des travaux (Suite).....19

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....19

<i>Interpellations et questions orales retirées</i>	20
<i>Liste des intervenants</i>	21
<i>Abréviations courantes</i>	22

Présidence de M. Lepine, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 32 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Projet de mission sur l'instauration d'une consigne sur les emballages de boissons

M. le Président. – Pour rappel, lors de notre réunion du 3 mai 2022, la commission a décidé d'organiser un projet de mission aux Pays-Bas sur l'instauration d'une consigne sur les emballages de boissons.

Étant donné le nombre d'organismes que nous souhaitons rencontrer, je vous propose d'organiser cette mission du 22 au 24 juin 2022. Le départ aurait lieu le mercredi 22 juin vers 16 heures 45 à Bruxelles-Midi.

Je sais que c'est jour de séance plénière, mais pour les membres qui feraient partie de la délégation, il n'y a aucun souci : leurs présences seraient effectives au sein du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cela nous permettrait d'avoir deux journées de visite les 23 et 24 juin.

Vous aurez compris que l'on commencerait dès le début de la journée du 23 juin. À ce stade, l'heure de départ mentionnée est évidemment donnée à titre indicatif.

Marquez-vous tout d'abord votre accord sur cette proposition et sur les dates proposées ?

Puis-je considérer qu'il y a unanimité ?

Concernant l'organisation, ce sont deux membres pour le groupe PS, deux membres pour le groupe MR,

un membre pour le groupe Ecolo, un membre pour le groupe Les Engagés et un membre pour le groupe PTB.

La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Monsieur le Président, vous dites que le départ aura lieu le 22 juin après-midi. J'imagine que c'est à l'issue de la séance plénière.

M. le Président. – Non, ce serait pendant la séance plénière de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous serez excusés.

M. Maroy (MR). – Pour ceux qui l'oublient, il y a deux parlements et l'un ne l'emporte pas sur l'autre.

M. le Président. – Je suis tout à fait d'accord avec vous.

C'est pour une question d'efficacité afin d'être sur place dès le 23 juin au matin. Le programme étant chargé, c'est une bonne décision que de partir dès le mercredi 22 juin en fin d'après-midi. Le départ aura lieu le mercredi 22 juin après-midi et les visites se feront le jeudi 23 juin et le vendredi 24 juin.

Il me revient de vous informer qu'il sera difficile de réaliser la totalité du programme souhaité sur les deux jours de visite prévus. Les services mettent tout en œuvre pour répondre à un maximum de nos demandes et une proposition de programme sera soumise à la commission lors de notre prochaine réunion, c'est-à-dire dans 15 jours.

À ce sujet, un souper en présence de Mme l'Ambassadrice de Belgique aux Pays-Bas pourrait avoir lieu le mercredi 22 juin. Mme l'Ambassadrice propose d'inviter des personnalités belges et néerlandaises à l'occasion de ce repas. Ne me demandez pas qui sera présent ou pas, car je ne pourrai pas vous répondre aujourd'hui. Néanmoins, j'imagine que cette proposition vous agréera.

Une rencontre avec des parlementaires néerlandais pourrait par ailleurs être intégrée dans le programme. Souhaitez-vous que cette rencontre ait lieu ? Il s'agit d'un échange qui ne devrait certainement pas absorber la majeure partie de votre temps.

La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – De préférence, avec la Commission de l’environnement du Parlement néerlandais.

J’ai cru comprendre que certains avaient peur que le programme ne soit trop touffu, et là on en rajouterait encore avec un dîner chez l’ambassadrice.

M. le Président. – Ce serait le mercredi soir.

M. Maroy (MR). – Je fais confiance aux services et au secrétariat de la commission.

M. le Président. – On pourra en savoir et en dire plus dans 15 jours sur le programme détaillé et précis qui sera toujours susceptible d’être amendé en fonction des desiderata et des souhaits des uns et des autres.

OK pour la rencontre avec les parlementaires ?

Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ou des remarques ?

La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Président, pour les précisions que vous venez de nous donner et je voudrais surtout relever la dernière phrase : « On peut toujours amender ». C’est là-dessus que je voulais insister. En effet, je vois que c’est un jour de Bureau du Parlement et je ne connais pas ce qui sera à l’ordre du jour. Il faudrait voir si certains ne peuvent pas partir plus tard le mercredi soir. J’ai donc retenu la dernière phrase qui était la vôtre.

M. le Président. – La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (Les Engagés). – J’ai la même remarque que Mme Pécriaux. Est-il possible de démarrer plus tard le mercredi, si besoin ? Je ne m’exprime pas en mon nom, mais en celui de M. Desquesnes.

Par ailleurs, j’ai une sollicitation concernant une possibilité que quelques membres de la presse nous accompagnent. Je formule la demande à la commission et je ne demande pas à ce qu’il y ait une réponse immédiate. Je vois que l’ancien grand reporter n’est pas chaud, mais je suis ici pour transmettre les demandes. Je sollicite la commission afin de savoir si quelques membres de la presse intéressés par la matière pourraient éventuellement nous accompagner.

M. le Président. – J’ai rappelé la composition de la délégation, à savoir sept personnes. Les collaborateurs peuvent également nous accompagner, mais à leurs frais.

Souhaitez-vous que la presse nous accompagne ? Évidemment, cela sera à leurs frais. Est-ce nécessaire ou pas ? Non ? Moi, je n’y vois aucun intérêt.

La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – J’ai une question qui ne concerne pas la presse. Cela a peut-être été dit avant que j’arrive, car j’ai eu quelques minutes de retard au vu des embouteillages à Mons.

Quel est le moyen de transport prévu pour y aller ? Est-ce le train ?

M. le Président. – En train et un bus nous attendra aux Pays-Bas étant donné que toutes les visites se feront en bus.

Sommes-nous d’accord sur le fait que nous ne souhaitons pas la présence de la presse ?

On peut toujours décider dans 15 jours, mais je ne vois pas, à titre personnel, l’intérêt de se faire accompagner par la presse. Vu les négations des uns et des autres, je pense que cela n’est pas nécessaire.

La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – On n’est pas en mission royale, Monsieur le Président, nous sommes en mission parlementaire.

M. le Président. – Nous serons en mission intimiste et je pense qu’il n’est pas nécessaire d’être accompagnés.

Mme Pécriaux (PS). – Restons comme cela.

M. le Président. – À l’unanimité des membres, la commission a décidé d’organiser une mission sur l’instauration d’une consigne sur les emballages de boissons du 22 au 24 juin 2022 aux Pays-Bas.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PÉTITION POUR QUE LE PARLEMENT WALLON AUTORISE LES TESTS SCIENTIFIQUES SUR L’HUMUSATION DE QUELQUES CORPS HUMAINS

M. le Président. – L’ordre du jour appelle l’examen de la pétition pour que le Parlement wallon autorise les tests scientifiques sur l’humusation de quelques corps humains.

M. Janssen et Mme Kelleter ont déjà été désignés en qualité de rapporteurs.

Pour mémoire, lors de notre réunion du 3 mai 2022, nous avons procédé à l’audition de M. Girardet, Primo-signataire de la pétition.

Plusieurs documents transmis par ses soins à la suite de l’audition nous ont été envoyés via la plateforme

sécurisée d'échange de documents en date du 9 mai 2022.

Il nous revient de poursuivre l'examen de la pétition.

Je ne vois pas Mme Kelleter, qui nous rejoindra peut-être en cours de commission.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (Les Engagés). – Sauf erreur de ma part, nous n'avons pas reçu le projet de rapport. Pouvez-vous nous donner une échéance ?

M. le Président. – On ne le reçoit pas avant les conclusions.

Aujourd'hui, on va peut-être s'entendre sur la proposition de conclusion. Une proposition de conclusion m'est parvenue, que je me propose de vous lire in extenso : « La Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal a pris connaissance de la pétition déposée par M. Girardet et consorts, intitulée « Pour que le Parlement wallon autorise les tests scientifiques sur l'humusation de quelques corps humains » et a procédé à son audition, en application de l'article 127.6 du règlement du Parlement de Wallonie.

La commission estime que la réalisation des tests scientifiques sur l'humusation des corps humains n'est, en l'état, pas envisageable, compte tenu en particulier de l'avis n° 79 du Comité consultatif de bioéthique de Belgique du 8 novembre 2021 qui dispose notamment que la demande d'humusation en conditions naturelles procède de considérations écologiques et de valeurs symboliques que les gens attachent au retour à la nature.

Cette technique ne répond toutefois pas aux attentes. Ce mode de sépulture n'est pas techniquement praticable et son exécution – pas les intentions qui la sous-tendent – entre en conflit avec divers aspects du cadre éthique. On ne peut pas retenir l'humusation en conditions naturelles à titre de nouvelle forme de sépulture.

La commission demande que le Gouvernement poursuive sa participation active au sein du groupe de travail Écofunérailles mis sur pied avec d'autres Régions afin :

- de pouvoir analyser les pratiques funéraires alternatives plus respectueuses de l'environnement ;
- de développer dans ce cadre l'opérationnalisation concrète des procédés qui rencontrent à la fois les enjeux en matière de respect des défunts, de sécurité et salubrité et de grande protection de l'environnement ;

- d'assurer une veille des études ou recherches réalisées dans d'autres États européens, voire dans d'autres pays au-delà ;
- à la lumière des conclusions du groupe de travail Écofunérailles, d'envisager la poursuite d'expérimentations sur les dépouilles d'animaux à partir d'un protocole tenant compte des critiques exprimées à l'égard de l'étude de l'UCL et en examinant aussi l'option de l'humusation en conditions contrôlées, comme évoqué par le Comité consultatif de bioéthique de Belgique.

La commission rappelle le rôle de chacun des acteurs :

- le Parlement de Wallonie doit rester à l'écoute des éléments apportés par la société civile dont font partie la pétition et l'audition visée par ce débat ;
- le Parlement de Wallonie exerce le rôle de contrôle du Gouvernement ;
- le Gouvernement applique sa compétence dans le respect du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et de l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 janvier 2022 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ».

Avant de clore l'examen de la pétition, quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

Personne. Merci.

Je propose de clore l'examen de la pétition et de procéder au vote à main levée sur les conclusions que je viens de vous livrer in extenso.

Vote

M. le Président. – Les conclusions sont adoptées à l'unanimité des membres.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. FLORENT À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE BIOMONITORING AUTOUR DU BROYEUR D'AUBANGE ET LE MANQUE DE VOLONTAIRES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Florent à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le biomonitoring autour du broyeur d'Aubange et le manque de volontaires ».

La parole est à M. Florent pour poser sa question.

M. Florent (Ecolo). – Madame la Ministre, en octobre dernier le Gouvernement a chargé l'ISSeP de réaliser un biomonitoring visant à déterminer les niveaux d'imprégnation des riverains de sept sites de broyage de métaux actifs en Wallonie. L'ISSeP a dès lors procédé au recrutement de volontaires vivants à proximité de ses broyeurs et, en particulier des adolescents puisqu'il s'agit de recruter 500 adolescents entre 12 et 19 ans vivant autour de l'un des sept broyeurs à métaux wallons depuis au minimum cinq ans.

À Aubange, il nous revient que le nombre de volontaires déclarés à ce jour serait insuffisant, pouvez-vous nous confirmer cette situation ? Est-ce de nature à menacer le biomonitoring à Aubange ou ailleurs en Wallonie ? Avez-vous dès lors engagé une campagne de communication pour encourager les citoyens à davantage participer ? Quelles mesures sont prises pour s'assurer que le biomonitoring sera bien réalisé et permettra de dégager des résultats scientifiquement probants ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, pour le biomonitoring autour des broyeurs à métaux wallons, appelé le projet Biobro, comme pour toutes les études de ce genre, l'effectif nécessaire permettant d'attendre les objectifs de l'étude a été fixé dès le départ pour chaque zone d'influence. Ces aspects ont été validés par le comité scientifique et acceptés par le comité d'éthique.

À l'heure actuelle, le nombre de volontaires dans la zone investiguée autour du broyeur à métaux d'Aubange reste insuffisant. Ce 9 mai 2022, sur les 50 adolescents volontaires attendus dans cette zone d'Aubange, seulement 12 candidatures avaient été enregistrées par l'ISSeP. L'ISSeP a par contre reçu 26 propositions de participation au volet

complémentaire du biomonitoring, à savoir l'analyse des poussières issues des habitations.

L'analyse de ces poussières est destinée à enrichir la réflexion sur les niveaux constatés de contamination biologique, mais ne constitue pas un objectif en soi. Ce volet n'a donc de sens que si le biomonitoring est mis en œuvre. Faute de pouvoir avoir accès à un nombre suffisant de volontaires dans une des zones d'étude, le risque est réel que le protocole ne puisse être mis en œuvre dans la zone en question.

À l'entame du processus, une campagne de communication a été réalisée dans chaque zone d'études en collaboration avec les autorités communales concernées. Spécifiquement à Aubange, après avoir constaté le faible retour de la population, la commune a déjà relancé une communication ciblée vers sa population. De son côté, l'ISSeP a pris contact avec plus d'une vingtaine d'associations de jeunes, clubs de sport, scouts, guides, maisons de jeunes, académies, ainsi que les écoles secondaires aux alentours depuis le début du mois de mai. De manière plus générale, d'autres campagnes de communication ont été lancées pour le projet dans son ensemble, par exemple via la communication interne de l'administration.

Enfin, la période de recrutement des volontaires a été prolongée jusqu'à fin juin 2022 pour se donner pleinement le temps de recruter le nombre de volontaires souhaité.

M. le Président. – La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponses.

Il y a un risque que le biomonitoring ne se réalise pas suivant le protocole. Pour nous, il est essentiel qu'il puisse se réaliser. On se souvient de l'émoi de la population. Comme élément d'explication, les différents aménagements qui ont eu lieu au niveau des filtres autour du broyeur d'Aubange ont permis – c'est une hypothèse – certains apaisements. Néanmoins, ce serait terrible et dommage que ce biomonitoring ne puisse pas se réaliser dans les meilleures conditions scientifiques.

J'espère que, à l'occasion de cette question et des campagnes de sensibilisation que la commune est en train d'entreprendre, le nombre d'effectifs pourra être augmenté. Je suivrai cette question dans les semaines et mois à venir.

**QUESTION ORALE DE M. WITSEL À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LES SUITES DU PLAN
SÉCHERESSE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les suites du plan Sécheresse ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Witsel (PS). – Madame la Ministre, la pluie est peu présente ces dernières semaines alors que le vent, lui, est omniprésent. Ce vent est continental, assez froid et desséchant. L'indice IRM en Wallonie tend donc vers un statut « sec ». Les météorologues ne prévoient pas de pluie pour la première quinzaine de mai, ce qui n'arrangera pas la situation. De plus, en mars, nous avons atteint un nombre d'heures élevées d'ensoleillement. Tous ces éléments composent un cocktail peu optimiste pour les sols, l'eau et l'agriculture en Wallonie. Le risque de sécheresse semble bien réel.

En 2020, plus de 16 communes wallonnes avaient dû limiter leur consommation d'eau à cause de la sécheresse persistante. Ces épisodes de sécheresse risquent de se reproduire dans les prochaines années. C'est pourquoi il faut être préparé à réagir adéquatement, notamment, vis-à-vis de notre consommation d'eau. Début juillet, le Gouvernement a approuvé une stratégie intégrale en matière de sécheresse. Vous annonciez alors qu'une série de mesures en découlerait progressivement.

Où en est le plan Sécheresse ? Quelles mesures ont-elles d'ores et déjà été adoptées ?

Est-on actuellement en alerte en matière de sécheresse en Wallonie ?

Des problèmes sont-ils déjà rencontrés au niveau de la production et de la distribution d'eau potable ?

Envisagez-vous de prendre, dans les jours à venir, des mesures anti-incendie dans les forêts wallonnes ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, je souhaite distinguer, d'une part, les mesures conjoncturelles, essentiellement prises au niveau du Centre régional de crise, et, d'autre part, les mesures structurelles qui se développent progressivement dans le cadre de la stratégie

Sécheresse, validée par le Gouvernement wallon à l'été 2021.

Selon la définition qu'en donne l'IRM, la situation de sécheresse qui s'est installée il y a quelques jours et qui devrait évoluer vers l'extrêmement sec dans les prochains jours nécessite de rester attentifs à sa durée. Celle-ci pourrait effectivement entraîner la prise de mesures de restrictions sur les usages de l'eau ou pour tout autre phénomène conséquent, comme le risque d'incendie en forêt.

De façon plus générale, cette sécheresse qui se poursuit est une mauvaise nouvelle pour la nature et pour nos agriculteurs. Je suis régulièrement informée de la situation précise. À ce stade, et sous réserve d'infos nouvelles en ce qui concerne les disponibilités en eau potable, la seule situation préoccupante est une phase de préalerte concernant Rochefort, commune moins bien desservie en ressources en eau.

Pour le volet agricole, mon équipe a des échanges réguliers avec les organisations agricoles. La cellule sécheresse du Centre de crise n'a jusqu'ici pas recommandé de mesures particulières de restriction, vu la disponibilité de la ressource. La cellule s'est réunie le 29 avril et se réunit à nouveau cet après-midi pour faire le point, passant ainsi d'une fréquence de réunions mensuelles à bimensuelle. La recharge hivernale a été normale en 2021 dans la plupart des masses d'eau souterraine.

Anticiper le développement de la sécheresse n'est pas chose aisée. Néanmoins, le suivi régulier de la consommation des ressources en eau, tant sur les lacs de barrages que dans les réserves d'eau souterraine, permet d'évaluer l'impact de cette décroissance de manière plus ou moins fiable, selon que l'estimation concerne une période rapprochée ou non.

Aujourd'hui, il est bien sûr impossible de savoir si la ressource sera suffisante cet été, d'une part parce que les prévisions météorologiques ne portent pas plus loin qu'un mois, et d'autre part, car il est difficile de présager ce que sera la consommation dans le même horizon temporel.

Pour ce qui concerne le point précis des forêts, la vigilance reste de mise. Par précaution, l'accès à certains sentiers de la réserve naturelle des Hautes-Fagnes a été interdit dès le week-end dernier. Je rappelle également que le Département de la nature et des forêts dispose d'un plan interne d'urgence relatif aux incendies. Ce document évolutif est d'ailleurs en passe d'être revu et amélioré par mon administration dans le cadre d'un travail, mené en ce moment au sein du SPW ARNE sur la problématique de la gestion des crises.

Quoi qu'il en soit, j'invite chacun qui se rendrait en forêt, à faire preuve de prudence et de responsabilités, à être attentif à la signalétique – drapeaux rouges et affichettes du DNF en début de sentier, à ne pas fumer

et encore moins jeter des mégots de cigarettes depuis sa voiture, à ne pas jeter de bouteilles en verre qui pourraient faire « effet loupe », à ne pas allumer de feux en zone à risque, et cetera.

J'en viens maintenant aux aspects plus structurels. Ils sont indispensables, vous l'avez signalé, car nous savons que ce qui était un phénomène rare il y a quelques années devient aujourd'hui une nouvelle normalité à cause des dérèglements climatiques qui accentuent la récurrence de ces phénomènes extrêmes.

La stratégie intégrale Sécheresse qui reprend ces mesures structurelles repose sur l'expertise conjointe des travaux des acteurs de l'eau et également de l'administration. La mise en œuvre de la stratégie et des travaux d'investissements qui sont liés reposent sur l'avancement de 12 groupes de travail, dont les travaux s'étalent sur plusieurs mois. Les différentes mesures qu'il m'est impossible de détailler ici se retrouveront dans le Plan de gestion des districts hydrographiques, les PGDH, dont l'horizon d'action est fixé à 2027.

En ce qui me concerne, les budgets d'investissements sont d'ores et déjà programmés dans les budgets des opérateurs de l'eau, de façon à connecter les réseaux qui le nécessitent et à assurer une disponibilité de l'eau potable en tous points du territoire. Ce sont des budgets très conséquents et supérieurs à 200 millions d'euros.

En ce qui concerne l'évolution du cadre réglementaire en matière d'usage de l'eau et en cas de sécheresse, celle-ci mobilise deux de ces groupes de travail. L'objectif est de disposer d'un cadre général de priorisation et d'un projet de mesures de restriction d'usage de l'eau de distribution par le citoyen, à activer au besoin.

Un mécanisme identifiant le lieu et le moment à partir duquel ces mesures de restriction devraient être appliquées est en cours de développement. Ce mécanisme doit tenir compte des débits de nos cours d'eau et de l'évolution des réserves disponibles en eau souterraine potabilisable.

Ces deux facteurs principaux présentent une variabilité géographique importante et relèvent de nombreux opérateurs, ce qui rend le développement complexe et chronophage. L'approbation par le Gouvernement de cette stratégie Sécheresse était assortie de décisions prises dans le cadre du Plan de relance wallon, relatives à quatre projets relevant de cette stratégie, qui concerne : la réutilisation de l'eau, la décentralisation des réseaux d'alimentation en eau, la performance des infrastructures publiques d'alimentation en eau potable – la lutte contre les fuites – et l'amélioration des infrastructures agroenvironnementales, projets qui sont tous en cours d'exécution.

Pour le secteur agricole, le focus est mis sur l'autonomie fourragère, sur le creusement de mares et autres dispositifs de rétention d'eau, sur l'adoption de pratiques culturales qui maintiennent les sols couverts, mais également sur la recherche de variétés agricoles mieux adaptées à la sécheresse.

M. le Président. – La parole est à M. Witsel.

M. Witsel (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour cette réponse complète par rapport à ce que l'on vit aujourd'hui : on a vécu un printemps historique puisqu'il a plu trois fois moins qu'à la normale, et ce, sur 90 % des territoires. C'est une sécheresse qui a lieu du 1er mars au 31 mai, d'où l'importance de prendre toutes les mesures que vous venez de citer.

Je ne manquerai pas de suivre ce dossier au plus près.

**QUESTION ORALE DE M. MAROY À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA LUTTE CONTRE LE
GASPILLAGE ALIMENTAIRE »**

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LE PLAN REGAL ET
L'ÉVOLUTION DU GASPILLAGE
ALIMENTAIRE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, de :

- M. Maroy, sur « la lutte contre le gaspillage alimentaire » ;
- Mme Pécriaux, sur « le plan REGAL et l'évolution du gaspillage alimentaire ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). – Madame la Ministre, fin avril avait lieu la Journée internationale de lutte contre le gaspillage alimentaire. C'est l'occasion de revenir aujourd'hui avec vous sur cette problématique.

La Belgique est souvent pointée du doigt en la matière. Elle serait, nous apprend *La DH*, le deuxième pays qui gaspille le plus après les Pays-Bas.

Concrètement, plus d'un Belge sur quatre jette toujours de la nourriture au moins une fois par semaine. Il apparaît que ce sont chez les jeunes que ce phénomène est le plus répandu.

On serait plus attentif lorsque l'on dépasse les 50 ans. Le plan REGAL et le Plan wallon des déchets-ressources visent à faire diminuer le gaspillage alimentaire à domicile par le biais de différentes actions : mise à disposition de conseils pratiques sur internet, clarification au niveau des dates limites de consommation, majoration des subventions accordées aux communes s'inscrivant dans une démarche zéro déchet, ou encore diffusion de messages de sensibilisation par le biais des réseaux sociaux.

Il me revient aussi qu'une campagne de sensibilisation, adressée spécifiquement aux 18-24 ans, devait être normalement lancée en 2021. À cause de la crise sanitaire, cette campagne de communication a été postposée à 2022.

Madame la Ministre, qu'avez-vous réalisé concrètement depuis l'année dernière pour lutter contre le gaspillage alimentaire ? On sait que c'est l'une des priorités qui est inscrite dans la DPR.

Avez-vous désormais lancé cette campagne de communication à destination des 18-24 ans ?

Par ailleurs, un rapport final du bureau de consultance Comase ainsi qu'un guide de bonnes pratiques sur la réduction des pertes alimentaires dans le secteur de la production et de la première transformation agricoles devaient en principe être disponibles début 2022. Il y a deux mois, vous répondiez à mon collègue que ces rapports étaient en cours de finalisation. Êtes-vous désormais en mesure de nous présenter ces documents ?

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, selon l'enquête Phénix, le gaspillage alimentaire est un problème majeur dans la vie quotidienne pour 84 % des Belges. Ils sont 86 % à jeter de la nourriture et plus d'un Belge sur quatre jetterait au moins une fois par semaine de la nourriture qu'il a lui-même acheté. C'est quand même assez perturbant.

Pourtant la Belgique – en particulier la Wallonie – est bien classée pour le recyclage et le tri des déchets au niveau européen. Toutefois, au niveau du gaspillage alimentaire, ce n'est pas glorieux, bien que les citoyens semblent volontaires pour que dans le futur la situation évolue positivement.

Madame la Ministre, quelle est votre analyse de ces résultats ?

En Wallonie, le plan REGAL 2015-2025 et le Plan wallon des déchets-ressources visent à faire diminuer les pertes et gaspillages alimentaires par le biais de différentes actions.

Au vu des résultats médiocres de cette enquête Phénix, et des méthodes antigaspillage qui ne sont pas encore bien intégrées par les citoyens, pouvez-vous nous indiquer où en est l'implémentation du Plan REGAL ?

Vous évoquiez un rapport du bureau de consultance Comase et le guide de bonnes pratiques sur la réduction des pertes alimentaires dans le secteur de la production et de la première transformation agricole. Ces derniers sont-ils enfin finalisés ?

Où en est l'implémentation de la campagne d'informations que vous aviez prévue ?

Par rapport aux résultats de cette enquête, qu'allez-vous implémenter complémentirement afin d'encourager les citoyens wallons à modifier leurs comportements ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame et Monsieur les Députés, le rapport du bureau de consultance Comase et le guide de bonnes pratiques concernant la réduction des pertes alimentaires dans le secteur de la production et de la première transformation agricoles que vous évoquiez ont bien été finalisés. Il a été présenté au comité d'accompagnement le 28 avril 2022. La prochaine étape consistera à diffuser le guide auprès d'un maximum d'acteurs.

Le plan REGAL a fait l'objet d'une évaluation qui m'a été transmise par l'administration le 29 mars dernier. Il en ressort un besoin de poursuivre les efforts déjà entamés au niveau des différents maillons de la chaîne alimentaire allant de production aux ménages avec une attention particulière aux petits producteurs et aux artisans transformateurs opérant en circuits courts, ainsi qu'un besoin d'améliorer la sensibilisation auprès des citoyens.

Pour faire suite à cette évaluation, plusieurs actions de communication de sensibilisation sont prévues. La campagne de communication à laquelle vous faites référence s'adressera aux 18-24 ans. Il ressort en effet du baromètre de la prévention des déchets ménagers, sondage mené auprès de 2000 ménages wallons, que les 18-24 ans, composés d'étudiants, de jeunes travailleurs ou de jeunes ménages, sont fortement concernés par le gaspillage alimentaire. Reportée à plusieurs reprises en raison de la crise du covid-19, cette campagne de communication sera finalement lancée le 16 octobre 2022 lors de la journée mondiale de l'alimentation, et s'étalera sur une période de 12 mois.

Un plan de communication complémentirement est en cours de réflexion, à la lumière notamment des résultats très récents du baromètre de la prévention des déchets ménagers 2022. Ce plan de communication inclura des

actions de sensibilisation auprès des 3-18 ans dans les écoles maternelles, primaires et secondaires.

Complémentaire au volet « Communication et sensibilisation » que je viens d'évoquer, différentes actions pourront être mises en œuvre en vue de diminuer les pertes et gaspillages alimentaires au niveau des différents maillons de la chaîne alimentaire : production, transformation, distribution, consommation.

Une attention toute particulière sera réservée aux structures de petite taille : les petits producteurs, les artisans transformateurs, les commerces spécialisés comme les boulangeries-pâtisseries, les boucheries artisanales, les traiteurs, les crémeries, les commerces de fruits et légumes, les commerces travaillant en circuit court et les restaurants.

Parmi les actions envisagées à ce stade, je relèverai :

- l'accompagnement des petits producteurs, artisans transformateurs, commerces spécialisés et restaurants ;
- l'appui à la recherche de possibilités d'écoulement de produits excédentaires ou « hors-norme » ;
- le soutien d'initiatives concrètes, notamment par le biais d'appels à projets ;
- la mise en avant d'établissement d'initiatives exemplaires ;
- l'accompagnement et la mise en avant de ménages témoins.

Enfin, les efforts consentis depuis plusieurs années en matière d'aide alimentaire, de diminution des pertes et gaspillages alimentaires au niveau de la restauration collective et d'intégration du thème des pertes et gaspillages alimentaires au niveau des formations professionnelles touchant à l'alimentation seront poursuivis, sous la responsabilité du SPW Intérieur et Action sociale pour ce qui concerne l'aide alimentaire, dans le cadre du Plan wallon de lutte contre la pauvreté, et de la Direction du développement durable au niveau du secrétariat général et de la cellule « Manger demain » pour ce qui concerne la restauration collective dans le cadre de la stratégie « Manger demain » et de l'alliance emploi-environnement pour l'alimentation, et enfin de l'IFAPME pour ce qui concerne les formations professionnelles.

De nombreuses autres actions ont également été menées depuis mars 2021 en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Parmi ces actions, je relèverai :

- la réalisation de trois capsules vidéo de sensibilisation concernant la diminution des pertes alimentaires au niveau de la production primaire ;
- la réalisation d'une étude visant à diminuer le gaspillage alimentaire dans la filière bio wallonne ;

- l'organisation de plusieurs opérations de glanage ;
- la poursuite de l'intégration du thème du gaspillage alimentaire dans les formations professionnelles dispensées par l'IFAPME touchant à l'alimentation ;
- la mise en place d'une cellule environnement au sein de la fédération HORECA Wallonie, chargée notamment de sensibiliser les acteurs du secteur HORECA à la problématique des pertes et gaspillages alimentaires ;
- la préparation d'un accord-cadre avec le secteur de la distribution. Une convention de transition écologique est, en effet, en cours de négociation avec le secteur de la distribution, pour la prévention des déchets, en ce compris la réduction du gaspillage alimentaire.

Enfin, une étude portant sur l'estimation des pertes et gaspillages alimentaires encourus en 2020 en Wallonie au niveau des différents maillons de la chaîne alimentaire est en cours et sera terminée d'ici cet automne normalement.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Je remercie la ministre pour avoir fait le point de manière complète sur les actions menées pour lutter contre le gaspillage alimentaire. On est tous d'accord dans cette commission que c'est un fléau, que c'est ridicule, que l'on perd de l'argent au moment où le pouvoir d'achat est menacé.

Il suffit parfois de gestes simples : gérer un frigo s'apprend, il faut commencer par l'organiser. Je m'adresse ces conseils à moi-même. Il y a des petits gestes simples à adopter : faire une liste de courses par exemple, commencer par regarder ce que l'on a dans son frigo avant de partir faire les courses.

J'essaie de faire des efforts. Il y a des éléments qui progressent. Par exemple, je vois que ma fille, qui a 25 ans, utilise régulièrement une application qui s'appelle « To Good To Go ». Quand elle doit aller chercher son lunch le midi, elle regarde ce que les commerces à proximité ont mis sur cette application, ce qui lui permet de se nourrir parfaitement à un prix démocratique.

Je pense qu'il y a de la confusion dans la tête des gens à propos des dates de péremption. Il y a « à consommer jusqu'au » qu'il ne faut absolument pas dépasser – c'est le cas de la viande ou du poisson – ; il y a « à consommer de préférence avant le », comme pour les yaourts. Si vous mangez un yaourt quatre jours après la date de péremption, vous n'allez pas tomber mort sur le coup.

On aurait intérêt à communiquer sur ces petits gestes. Je sais qu'il existe déjà des initiatives. Je suis encore au point de me battre avec ma femme : « Doit-on jeter cela ? Non, ce n'est pas « à consommer jusqu'au »,

c'est « de préférence avant le ». Bref, ce n'est encore pas très clair. Bon nombre de citoyens sont dans cette situation. Ce serait une bonne piste à investiguer pour éviter ce gaspillage.

Je vous remercie pour tous les efforts que vous déployez avec le Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Je remercie Mme la Ministre de nous avoir fait le point sur les actions menées actuellement et surtout sur les actions à venir.

J'attendais, dans l'énumération que vous étiez en train de nous faire, un *focus* par rapport au niveau scolaire. Tout cela est prévu. On parle souvent, dans cette commission, de l'importance d'avoir un relais par rapport à l'éducation. En effet, cette sensibilisation doit se faire auprès de nos enfants, nos jeunes et nos futurs adultes.

J'ai relevé que vous aviez aussi un lien et une volonté de travailler avec l'IFAPME pour avoir un point particulier, ciblé, sur ces jeunes qui sont en formation hôtellerie ou autres, et qui auront de démarches plus constructives. Il y a maintenant des missions sur la manière de cuisiner. Certains grands cuistots utilisent les pelures, pour faire parfois des légumes d'accompagnement, des sauces, et cetera. Il est donc important de faire passer ces messages-là.

Je me posais la question de savoir si, à côté de l'IFAPME, il y avait aussi la volonté d'avoir un point particulier sur les écoles hôtelières. Il n'y a pas que l'IFAPME, il y a tout le circuit hôtelier.

Je vais m'arrêter là, car je ne vais pas vous expliquer comment ma fille, mon mari et moi gérons le frigo. C'est dommage, mais cela relève de notre vie privée.

**QUESTION ORALE DE M. WITSEL À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LES FREINS À
L'EXPORTATION DU BOIS WALLON POUR UNE
REVALORISATION DE LA FILIÈRE DE
TRANSFORMATION LOCALE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les freins à l'exportation du bois wallon pour une revalorisation de la filière de transformation locale ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Witsel (PS). – Madame la Ministre, début mai, à Libramont, les rencontres filières bois, ont à nouveau remis à l'avant-plan, la problématique de l'exportation de feuillus vers la Chine. Alors que les niveaux exploités ont considérablement diminué cette décennie, près de 85 % de la production des feuillus en Wallonie est aujourd'hui destinée à l'exportation. Une double menace pèse ainsi sur le secteur bois.

Bien entendu, vous êtes consciente du problème, car en concertation avec votre collègue en charge de l'économie, vous avez pris des mesures pour tenter de freiner ces exportations, en facilitant la vente de gré à gré, notamment. Il faut, aujourd'hui, mettre en place un outil local de transformation.

Madame la Ministre, comptez-vous activer des leviers supplémentaires en vue de freiner l'exportation du bois wallon ? Comment, en concertation avec votre collègue en charge de l'Économie, comptez-vous valoriser ou revaloriser les transformateurs wallons ? Enfin, la Wallonie prévoit 8 millions d'euros pour développer la filière. Outre l'étude préalable, comment sera utilisé ce budget ? Quels sont les projets ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, je reste effectivement, comme vous, particulièrement sensible à cette thématique. En introduisant les rencontres de la filière bois le 6 mai dernier à Libramont, j'ai, une nouvelle fois, insisté sur le non-sens sur plan économique, social ou environnemental, de transporter nos grumes, leurs produits et coproduits, sur des milliers de kilomètres.

Comme vous le mentionnez, j'ai déjà pris toute une série d'actions en bonne collaboration avec mon collègue en charge de l'Économie, le ministre Willy Borsus, sur le gré à gré notamment. Cet outil, utilisé à son plein potentiel, permettrait en effet d'approvisionner en suffisance nos scieurs locaux.

Un travail à la fois de veille légale, mais aussi de communication et de sensibilisation, a donc été mis en place avec l'Office Économique Wallon du Bois, l'Union des villes et communes de Wallonie et bien sûr le Département de la nature et des forêts du SPW.

Comme je l'ai déjà mentionné, le respect des règles européennes de marché n'autorise pas le protectionnisme à l'échelle d'un pays. Il est plus pertinent de développer les filières de valorisation locale et d'apporter un maximum de valeur ajoutée aux produits issus de notre ressource forestière.

Ces éléments ont d'ailleurs été soulignés par le représentant de la Commission européenne lors des rencontres de la filière bois.

C'est également dans cette optique que je porte, avec mon collègue Willy Borsus, le projet du Plan de relance visant à développer la filière de première et deuxième transformation du bois feuillu. Ce projet prioritaire du Plan de relance sera présenté dans les prochaines semaines au Gouvernement et permettra de créer des filières valorisant localement nos ressources au travers du développement de produits finis de qualité.

L'Office économique wallon du bois a élaboré les appels à projets après avoir consulté le secteur. Sont ainsi prévues une enveloppe de 2 millions d'euros dédiée à la recherche et au développement et une enveloppe de 6 millions d'euros dédiée aux investissements.

Enfin, je rappelle que les Assises de la forêt ont bien été lancées ce 25 février et que la phase de concertation entre les parties prenantes est en cours. Il est évident que cette thématique importante y sera traitée avec attention, pour définir, avec l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois, les orientations et mesures stratégiques les plus pertinentes.

M. le Président. – La parole est à M. Witsel.

M. Witsel (PS). – Madame la Ministre, je voudrais vous remercier pour ces éléments de réponse. Je pense qu'il faut essayer de préserver notre production locale et essayer de faire en sorte que l'exportation soit un peu plus équilibrée, surtout au vu du pouvoir d'achat. Tout augmente à l'heure d'aujourd'hui. Je pense donc qu'il faudra veiller à rester très attentif par rapport à cela.

Je prends note que vous êtes en concertation avec votre homologue, M. Borsus, pour pouvoir pallier cette défaillance.

Je prends note que vous êtes aussi en concertation avec les acteurs du secteur. Je pense qu'il est très important de les consulter parce que ce sont les hommes de terrain qui sont à même de trouver des solutions.

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LES ACTIONS CONCERNANT
LES CANALISATIONS D'EAU EN
AMIANTE-CIMENT »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les actions concernant les canalisations d'eau en amiante-ciment ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, fin décembre, je vous interrogeais sur la présence d'amiante dans les canalisations d'eau potable. C'est une information reprise dans les médias qui avait provoqué nombre de remous au sein de la population. Bon nombre de communes étaient concernées par ces canalisations en amiante-ciment.

La Société wallonne des eaux a mené une nouvelle campagne d'analyses « amiante » sur son réseau de distribution en ce début d'année et les résultats transmis sont rassurants. À trois exceptions près, aucune trace de fibre d'amiante n'a été détectée dans les 70 échantillons prélevés.

Toutefois, sur base du principe de précaution, vous aviez interpellé la Commission européenne afin de connaître l'état des connaissances concernant l'atteinte à la santé de la présence d'amiante dans les canalisations de distribution d'eau.

Vous aviez également interrogé les différents distributeurs d'eau potable pour obtenir la localisation précise en vue de faire un inventaire des canalisations litigieuses. Ces résultats étaient attendus pour fin mars.

Avez-vous reçu une réponse des distributeurs ? L'inventaire a-t-il été réalisé ? Si oui, qu'allez-vous implémenter par rapport à cette liste ?

En ce qui concerne la Commission, pouvez-vous nous indiquer quel est le retour complet de son avis au sujet de la présence d'amiante dans l'eau ? Comment argumente-t-elle cette absence d'inscription de l'amiante dans les substances soumises à un seuil de présence au sein de la directive sur l'eau potable ?

Enfin, qu'allez-vous tout de même mettre en place sur base du principe de précaution concernant cette problématique ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame la Députée, à ma demande, l'administration a dressé un cadastre complet des conduites en amiante-ciment en Wallonie : 11 des 48 distributeurs disposent de ce type de conduites, en proportions variables. Celles-ci se concentrent principalement dans les provinces du Hainaut et du Brabant wallon.

Comme vous l'avez précisé dans votre question, seules trois analyses sur les 76 déjà réalisées ont révélé la présence de fibre d'amiante, mais dans des concentrations relativement faibles.

Dans le but de disposer d'un état des lieux complet de la situation, d'autres analyses seront encore effectuées sur la période 2022-2023.

J'ai par ailleurs, comme je m'y étais engagée, sollicité la Commission européenne. Dans sa réponse à mon courrier, la Commission précise que l'amiante n'a pas été ajouté à l'annexe 1, relative aux normes de potabilité, de la nouvelle directive sur l'eau potable, sur base des recommandations de l'OMS stipulant qu'il n'y avait aucune preuve d'effet sur la santé de l'ingestion de fibres d'amiante via l'eau potable. Toutefois, la Commission examinera la nécessité d'inclure l'amiante dans la liste de vigilance des substances et composés préoccupants pour les eaux potables sur base des données scientifiques disponibles.

La Commission précise également que la nouvelle directive introduit des dispositions relatives à l'évaluation et à la gestion des risques du système d'approvisionnement en eau ainsi que des exigences minimales en matière d'hygiène pour les matériaux en contact avec l'eau potable, qui peuvent contribuer à réduire au minimum l'incidence de l'amiante sur l'eau potable. J'ai tenu compte de ce questionnement actuel relatif à l'amiante dans le cadre de la transposition wallonne de cette nouvelle directive, que je proposerai incessamment au Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour l'ensemble de ses réponses et les initiatives menées suite à ce qui avait été soulevé lors de ces interrogations liées à l'émission dont nous avons été témoins dans cette commission.

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRICHAUX À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LE PROJET D'ARRÊTÉ
RELATIF AU COÛT-VÉRITÉ »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le projet d'arrêté relatif au coût-vérité ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, fin 2021, vous avez reçu les recommandations, particulièrement attendues au sein de cette commission, de l'étude Comase. Pour rappel, cette étude portait sur la mise en place des observatoires des mesures sociales et des coûts techniques de la gestion des déchets ménagers en Wallonie, en lien avec l'application du coût-vérité et l'analyse des règlements communaux.

À cet égard, lors d'une réponse à une question parlementaire début 2022, vous avez annoncé votre

souhait de présenter un nouvel arrêté relatif au coût-vérité qui tiendrait compte de ces recommandations, dans le courant du premier semestre 2022.

Ainsi, je vous cite : « Les dispositions de ce nouvel arrêté prévoient de privilégier la tarification au poids, conformément à la DPR, et de supprimer progressivement l'obligation de fournir des sacs prépayés ou des levées gratuites ».

Madame la Ministre, nous sommes désormais mi-mai. Où en est votre projet d'arrêté ? Quels organismes avez-vous concertés sur le sujet ?

L'Union des villes et communes de Wallonie a-t-elle, d'ores et déjà, validé ces nouvelles dispositions ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame la Députée, l'étude portant sur la mise en place des observatoires des mesures sociales et des coûts techniques de gestion des déchets ménagers et assimilés en Wallonie, en lien avec l'application du coût-vérité et l'analyse des règlements-taxes communaux, s'est en effet terminée fin 2021. Les contenus des rapports de l'étude ont ensuite été validés au mois de janvier 2022 par le comité de pilotage de l'étude, qui était composé des représentants des administrations régionales concernées, des intercommunales de gestion des déchets, des receveurs communaux et de l'Union des villes et communes de Wallonie.

Les conclusions et les recommandations de cette étude, qui visait notamment l'évaluation du mécanisme du coût-vérité en matière de gestion des déchets, ont ensuite été traduites dans un projet d'arrêté du Gouvernement wallon par les services de l'administration.

Ce projet a été présenté fin mars aux membres de mon cabinet avec la participation technique du bureau Comase, prestataire de l'étude. Mes collaborateurs sont en train d'étudier en détail la faisabilité de mise en œuvre des propositions et surtout leur applicabilité au niveau communal.

Je vous confirme qu'une concertation a bien eu lieu entre l'Union des villes et communes de Wallonie et mon administration pendant la phase de rédaction du projet d'arrêté, afin de prendre en considération leurs remarques et demandes éventuelles.

Mon souci est de parvenir à une proposition praticable, équilibrée, qui encourage une meilleure gestion des déchets sans alourdir inutilement la charge et les contraintes sur les citoyens. Je présenterai prochainement une première proposition concrète au Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Je n'ai pas de réplique, car j'ai obtenu l'ensemble des réponses que je voulais entendre. Je vous remercie et je resterai attentive.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LE RECOURS EN
ANNULATION CONTRE LE PERMIS UNIQUE
DE LA CENTRALE AU GAZ DE MANAGE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le recours en annulation contre le permis unique de la centrale au gaz de Manage ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Madame la Ministre, L'association 100TWh et des riverains de la future centrale au gaz de Manage-Seneffe viennent d'introduire un recours en annulation auprès du Conseil d'État contre le permis qui avait été délivré par les fonctionnaires techniques et délégués à la société Bali Wind, vient-on d'apprendre par la presse. Les arguments à l'appui sont notamment l'absence d'étude d'incidences relative au projet global de sortie du nucléaire. Ils demandent également que des questions préjudicielles soient adressées à la Cour de justice de l'Union européenne. Ils estiment que la seule étude d'incidence qui leur a été proposée présente l'énergie produite à partir du gaz comme une énergie renouvelable. Je rappelle que la commune de Seneffe avait aussi introduit un recours en annulation à l'encontre de ce permis délivré par la Wallonie.

Le 8 mars dernier, votre collègue en charge de l'aménagement du territoire, M. Willy Borsus, a littéralement « dézingué » – je n'ai pas d'autre mot – le permis octroyé par la Région wallonne : « Les éléments qui m'ont conduit à ne pas accepter de délivrer ce permis au regard de l'aménagement du territoire sont à l'évidence la proximité d'habitations au bout de cette petite rue, notamment. En termes paysagers, il faut noter un bâtiment de 45 mètres de haut, une cheminée de 60 mètres à proximité d'habitations. L'impact du panache de vapeur en matière d'ombrage sur les habitations est un élément probable. Par ailleurs, à l'examen du dossier il m'est apparu que celui-ci présentait des lacunes au moment de l'étude et dans l'élaboration de l'étude d'incidences n'analysant pas de manière satisfaisante et convaincante les incidences paysagères ».

Voilà, pour les avocats des autorités qui contestent le permis délivré par la Région wallonne, des arguments à foison pour obtenir l'annulation du permis.

Maintenant que ce permis délivré et contesté au Conseil d'État, quelle va être votre action ? Vous m'aviez répondu au sein de cette commission combien vous défendiez et trouviez positif le volet environnement du permis et, faute d'accord avec votre collègue, le permis délivré initialement a effectivement été confirmé par votre silence et celui de M. Borsus.

Madame la Ministre, restez-vous cohérente avec vous-même ? Avez-vous effectivement désigné un avocat qui va défendre le permis délivré par la Région ? Quel sera son mandat précis ? Sera-t-il de défendre le permis ou juste d'être présent en instance ? Finalement, on peut se poser la question de savoir s'il y a encore un intérêt à défendre un permis par rapport auquel un ministre wallon, une autorité wallonne a elle-même dit tout le mal qu'elle en pensait et fourni tous les arguments pour en obtenir l'annulation.

Quand allez-vous parler de ce dossier avec votre collègue, M. Borsus ? N'est-il pas temps de mettre fin à ce carrousel d'indécisions qui est préjudiciable à la crédibilité des autorités wallonnes ?

Je vous remercie de m'éclairer dans ce dossier.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, le permis unique délivré à la société Bali Wind, pour la construction et l'exploitation d'une centrale au gaz de Manage, a effectivement fait l'objet de plusieurs recours au Conseil d'État.

Ce permis unique, délivré par les fonctionnaires technique et délégué compétents en première instance, n'a pas fait l'objet d'une décision ministérielle sur recours, faute d'un accord entre mon collègue, le ministre Borsus, et moi-même. Force est donc de constater que la concertation, qui a eu lieu, comme c'est le cas pour chaque recours portant sur un permis unique, n'a pas pu rapprocher les points de vue.

En ce qui concerne ce dossier particulier, je ne peux que constater que les fonctionnaires technique et délégué, tant en première instance qu'en recours, ont remis un avis favorable au projet, assorti de conditions strictes, à l'issue d'une analyse approfondie du dossier.

Il ne m'appartient pas de commenter les motivations du ministre Borsus qui l'ont amené à déjuger sa propre administration.

Pour en revenir aux recours introduits au Conseil d'État, un avocat a été désigné par l'administration,

comme c'est systématiquement le cas. La procédure doit à présent suivre son cours.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre pour votre réponse claire. Vous ne changez pas de ligne, et le permis sera défendu par un avocat payé par la Région wallonne.

Malheureusement, sur la suite du dossier et la réouverture d'un dialogue avec votre collègue, le ministre Borsus, là, je n'ai pas eu de réponse de votre part. Je vais de suite interroger le ministre Borsus sur la façon dont il regarde ce dossier.

**QUESTION ORALE DE M. WITSEL À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LES AVANCÉES DU PROJET
YES WE PLANT »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les avancées du projet Yes We Plant ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Witsel (PS). – Madame la Ministre, j'ai déjà eu l'occasion de vous interroger sur le programme Yes We plant concernant de nouvelles aides à la plantation en milieu agricole. Le projet est de planter 4 000 kilomètres de haies ou un million d'arbres en Wallonie avant la fin de la législature.

Il semblerait que des félicitations soient de mise. En effet, en marge de votre visite d'une exploitation agricole et forestière établie à Gesves, vous avez annoncé que « l'objectif était largement atteint » par la plantation de 771 598 arbres et autant de promesses fermes de divers interlocuteurs. Vous avez également ajouté que ces plantations, déjà réalisées, correspondent à 41 000 tonnes de CO₂ absorbées par an ou, en d'autres termes, le bilan carbone d'en moyenne 2 500 Belges ou encore de 400 000 kilomètres parcourus en voiture.

Les haies et les arbres ont clairement montré leur utilité en matière de biodiversité, de consolidation des sols et de lutte contre des glissements de terrain. Les récentes inondations montrent à quel point nous devons investir dans la nature pour nous adapter aux changements climatiques.

Comme je l'ai déjà dit, planter des haies ou des arbres a de nombreux avantages pour les agriculteurs, comme limiter les coulées de boue en cas de fortes pluies. En cela, ces aides vont clairement dans le bon

sens. Des plantations de haies sont un peu retardées, car il y a une pénurie de plants. En conséquence, en 2020, un travail a été fait avec une dizaine de pépinières en Wallonie pour produire 1,2 million de plants.

Comment la Wallonie s'assure-t-elle que les promesses pour les plantations à venir seront bien respectées ? Où en est le marché de production de plants ?

Comment envisagez-vous les deux années à venir concernant ce projet ? D'autres objectifs vont-ils être fixés ?

Enfin, un décompte est-il effectué par rapport aux arbres existants abattus ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, plus de 1,3 million d'arbres, je me réjouis que l'objectif chiffré du million d'arbres plantés, objectif que nous nous étions fixé pour cet ambitieux projet, soit déjà franchi, un an à peine après la validation de notre programme opérationnel Yes We Plant par le Gouvernement. Comme vous le soulignez, c'est une belle réussite et je tiens bien sûr à remercier tous les participants, agriculteurs, entreprises, communes, associations, citoyens, qui ont permis d'atteindre ce magnifique défi.

Bien entendu, au-delà du chiffre, le but de ce programme est davantage de soutenir structurellement et durablement une dynamique régionale de plantation. Nous continuerons à mettre en œuvre de nouvelles actions pour main tenir et développer encore cette dynamique de plantation sur le long terme.

À côté des plantations déjà réalisées, les promesses encodées dans notre compteur, et vérifiées par l'administration, se limitent aux engagements forts et concrets des différents acteurs. On y retrouve des demandes de subventions accordées qui doivent encore être mises en œuvre, ainsi que des engagements d'institutions publiques, comme la SPGE ou le SPW Mobilité et Infrastructures. Mes services entretiennent d'ailleurs des contacts réguliers avec ces acteurs afin de garantir leur mobilisation. Il va de soi que les chiffres encodés sont suivis et validés sur le plan méthodologique par l'administration.

Concernant les haies, une pénurie de plants existe en effet chez nous, comme ailleurs d'ailleurs, au vu de la dynamique positive de replantation que l'on constate dans d'autres pays européens. Consciente de ce risque, j'ai lancé, dès 2020, un marché public auprès d'une dizaine de pépiniéristes wallons pour fournir 1,2 million de plants à la Wallonie. Les différentes étapes de ce marché se sont jusqu'à présent bien déroulées et mes services sont en contact régulier avec les pépiniéristes.

Le 30 septembre 2022, ceux-ci devront nous annoncer les quantités de chacune des essences qui seront livrées effectivement cette saison, l'ensemble devant totaliser 200 000 plants pour cette seule année.

À côté de ce marché spécifique, d'autres projets comme l'étude des alternatives à la plantation ou la cartographie des sites de récoltes de semences débiteront bientôt.

Concernant l'avenir de Yes We Plant, d'autres projets importants devraient se concrétiser dans les prochains mois.

Un marché public visant à l'engagement de cinq « conseil'haies » sera prochainement lancé. Ceux-ci auront notamment comme rôle d'accompagner les différents publics cibles depuis la conception du projet de plantation jusqu'à son entretien. Grâce à leurs conseils avisés, nous espérons favoriser la bonne reprise et la durabilité des plantations. De plus, l'entretien des plantations est déjà compris dans les projets d'un grand nombre de nos partenaires. Ce service d'accompagnement et de conseil est déjà prodigué aux agriculteurs par Natagriwal.

Par ailleurs, l'appel à projets visant à créer des structures de mutualisation de l'entretien des haies sera bientôt lancé. C'est un enjeu crucial, on le sait, pour nos agriculteurs en particulier.

Cet appel à projets vise à permettre une diminution des coûts liés à l'entretien des haies, une amélioration de la qualité des tailles ainsi que le développement de filières de valorisation des produits de celle-ci, tant pour la matière produite – qui peut par exemple servir de litière pour le bétail – que pour une valorisation, par exemple, en bois-énergie.

Pour la question du nombre d'arbres abattus, il est actuellement difficile de les comptabiliser de manière exhaustive. Toutefois, un projet de cartographie des haies existantes élaborée sur la base d'orthophotoplans est en cours de réflexion et permettra d'estimer ce nombre. Il est en tout cas évident que les plantations réalisées pour remplacer ces abattages rendus nécessaires ne sont pas éligibles aux subventions de plantation.

Enfin, la réflexion sur l'adaptation de la législation relative aux arbres et haies remarquables dans le CoDT, afin de favoriser leur protection sur notre territoire, et prévue dans le cadre du programme Yes We Plant, est maintenant finalisée et a été transmise à mon collègue, le ministre en charge de l'Aménagement du territoire, Willy Borsus.

M. le Président. – La parole est à M. Witsel.

M. Witsel (PS). – Je vous remercie pour vos éléments de réponse très complets et j'en profite pour vous féliciter encore une fois pour l'objectif atteint.

Je m'associe à vos côtés pour féliciter tous ces acteurs de terrain qui ont pu permettre cet aboutissement.

Je note aussi qu'il y a une étude, une cartographie et l'engagement de cinq conseillers, si j'ai bien entendu, dans le futur. Cela veut dire que cela grandit et que vous mettez tout en place pour faire en sorte qu'indépendamment que l'objectif soit atteint, de pouvoir continuer à pérenniser cela dans le temps.

**INTERPELLATION DE M. DUPONT À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LE MANQUE D'EFFECTIFS AU
SPW AGRICULTURE, RESSOURCES
NATURELLES ET ENVIRONNEMENT (ARNE)
ET LA MALTRAITANCE ANIMALE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le manque d'effectifs au SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (ARNE) et la maltraitance animale ».

M. Tzanetatos et Mme Pécriaux se joignent à l'interpellation.

La parole est à M. Dupont pour développer son interpellation.

M. Dupont (PTB). – Madame la Ministre, « la ministre Tellier ouvre un boulevard à la maltraitance animale ». Ce ne sont pas mes mots, ce sont les paroles d'un agent du Département bien-être animal du SPW, car les effectifs de ce service fondent dit-il, passant de 17 agents en 2017 à 10,5 aujourd'hui. Il dit que son service est à bout, découragé et que la ministre n'engage que pour remplacer du personnel administratif, tout en subsidiant des communes pour des agents constatateurs communaux qui sont bien différents que ceux du SPW. Notamment, car ceux-ci sont soumis à plus de pression du bourgmestre puisqu'ils dépendent directement du pouvoir politique communal. Vous connaissez notre critique d'ailleurs sur la séparation des pouvoirs des agents constatateurs, j'y reviendrai plus tard.

Il explique, encore, qu'à partir du 1er juillet prochain, la police aura le pouvoir de saisir des animaux maltraités, ce qui nous semble au PTB évidemment une bonne chose, sauf que comme l'explique l'agent, à juste titre : « Tout déléguer à la police, c'est bien beau, mais on sait que les policiers sont déjà surchargés. Quand une plainte leur arrivera pour maltraitance animale, elle sera traitée en dernier ». Cela démontre que l'on ne peut dissocier la problématique du bien-être animal du refinancement de la police et de la justice. Cela démontre toute l'absurdité du fédéralisme à la belge.

Cela nous rappelle les discussions que nous avons eues lors de la présentation de votre projet sur la délinquance environnementale.

Au PTB, nous l'avons déjà dit, nous pensons que prendre au sérieux la défense du bien-être animal et de l'environnement, ce n'est pas via des amendes d'un agent constatateur, qui plus est, communal, mais bien devant un tribunal. C'est là que l'on prend conscience de la gravité de ses actes. Nous pensons qu'il faut montrer que l'on ne fait pas de la délinquance environnementale un sujet secondaire. Nous plaçons pour le renforcement du pouvoir judiciaire et de la police. Cela a bien plus de poids d'être face à un tribunal, devant un juge, avec des avocats et des plaidoyers, que face à un fonctionnaire. Pour rappel, le pôle du CESE disait : « Le manque de poursuites pénales et le retard dans le traitement des infractions environnementales sont surtout la conséquence d'un manque de moyens au niveau judiciaire ». Le médiateur wallon disait quant à lui que « le cheminement qui mène le contrevenant jusqu'au fonctionnaire sanctionnateur devrait être tel que le contrevenant prend conscience de la nature de ses actes, mais aussi de leur caractère problématique. Or, il apparaît au contraire que rares sont les contrevenants qui parviennent à pareil cheminement ».

C'est assez logique, car nous sommes face à un fonctionnaire et non un juge. Nous avons notamment rappelé que si la police fédérale est dotée, depuis 2020, d'une unité appelée la FUPHEC, spécialisée dans la délinquance environnementale, elle n'en est pas moins surchargée. À cause du définancement structurel de la police et de la justice, elle n'arrive donc pas à assurer ses fonctions.

Nous avons dit qu'il fallait clairement agir pour ce refinancement de la police et de la justice, notamment dans les services de délinquance environnementale. Finalement, qu'avez-vous fait dans ce sens ? En attendant, vous devez prendre vos responsabilités à l'échelle régionale et faire en sorte que ces services puissent correctement fonctionner et effectuer leurs tâches. Or, lors de la discussion de budget, nous avons déjà dénoncé le définancement du SPW ARNE, d'abord en 2020 de l'ordre de 2,2 millions d'euros, ensuite en 2022 de l'ordre de 5,2 millions d'euros. On voit finalement, ici, les conséquences de ces définancements.

Le Service du bien-être animal du SPW est composé de spécialistes, capables d'analyser les choses objectivement. Ils connaissent les normes, les dimensions des enclos, ils sont capables de voir si un animal est malade ou blessé, ils vérifient auprès d'un vétérinaire s'ils sont en traitement, et cetera. Il pourrait être un soutien de poids face à une procédure policière, voire judiciaire, et ce même dans le cas d'un refinancement de la police. Cependant, c'est uniquement à condition qu'ils soient suffisamment nombreux pour effectuer leurs missions sur le terrain.

Or, ce n'est pas le cas. Nous l'avons déjà dénoncé, le définancement du SPW ARNE démontre que ce n'est pas l'angle que vous avez pris.

Il y a donc un problème. D'une part, vous ne plaidez ni pour une refédéralisation ni pour un refinancement de la justice et de la police. D'autre part, vous ne mettez pas non plus les moyens nécessaires pour réaliser, de manière régionale, les missions de bien-être animal. Derrière les grandes déclarations sur le bien-être animal, la réalité sur le terrain semble être toute autre.

Madame la Ministre, comment se fait-il que vous ayez diminué les effectifs régionaux, alors que les communes et certainement la police ne sont pas encore en capacité de prendre le relais correctement ? Comment vous êtes-vous assurée que le passage de flambeau, éventuellement de la police et de la justice, puisse permettre une amélioration réelle en termes de bien-être animal ? Quels contacts avec le niveau fédéral ? Quels contacts existent-ils avec votre département et la police fédérale ? Comment faire en sorte que l'impunité de soit plus possible et que les contrevenants se retrouvent bien devant un tribunal ? Comment allez-vous faire en sorte de refinancer le Département de bien-être du SPW pour que celui-ci puisse exercer correctement les missions qui lui sont assignées ?

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Tzanetatos (MR). – Monsieur Dupont, vous venez de faire un pâle remake de ce qu'il s'est passé il y a à peu près un mois : Mme Galant a posé la question ainsi que M. Matagne en commençant précisément avec le même article de presse, relatant les propos d'un agent qui s'inquiétait et du boulevard que l'on offrait – ce sont vos termes – à la maltraitance animale. Mme la Ministre y a répondu. Nos deux collègues qui ont interrogé la ministre ont bien pris conscience du travail qui a été mis en place, des mesures, de la concertation et du travail, certes améliorables, mais initiés. Aujourd'hui, je m'interroge sur l'opportunité d'une interpellation, moins d'un mois après que la ministre a fait valoir sa position.

Sur le fond, je m'en réfère à ce que Mme la Ministre a dit. Sur la forme, on ne s'en sortira pas si l'on continue comme cela en doublant le travail. On le fait déjà quand on aborde des textes, propositions et résolutions en commission, par rapport à ce qu'il se passe en séance. Si, en plus, toutes les quatre semaines, on revient avec le même sujet pour que ce soit un autre parti qui le porte, je pense que l'on a mieux à faire, et que Mme la Ministre a mieux à faire.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Pécriaux (PS). – Monsieur Dupont, pour rappel, nous avons tous été interpellés par cet article de

presse. Mme la Ministre Tellier a répondu sur le rôle de l'Unité du bien-être animal, ses fonctions et la manière dont cette mise en place se faisait.

Je suis interpellée par le dépôt de cette interpellation ; c'est le cas de le dire. Souvent, dans ce Parlement, on est engagé et l'on est face à des Engagés ; cela devient compliqué. Vous voyez que l'on fait beaucoup de jeux de mots.

Je voulais porter cette réflexion du groupe socialiste.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame et Messieurs les Députés, je vous remercie pour votre préoccupation concernant les effectifs présents à l'administration pour mener à bien la politique que j'essaie de mener à bien en matière de bien-être animal.

Je suis néanmoins étonnée par vos questions et je ne suis pas la seule puisque j'ai longuement répondu à vos collègues, lors d'une récente commission. Je rappellerai, ici, quelques éléments de réponse et, pour le reste, je me permets de vous renvoyer à ma réponse du 19 avril dernier.

Dès le début de mon mandat, j'ai été à la rencontre des agents de l'Unité du bien-être animal. L'équipe vivait une situation difficile après des relations compliquées avec certains refuges et également avec mon prédécesseur. Je comprends que cet historique lourd suscite des craintes au sein du service. J'ai donc été très attentive aux problématiques rencontrées et aux propositions de solutions émises. Ma priorité était de faciliter le travail des agents, en vue de remplir au mieux notre mission : lutter contre la maltraitance animale en Wallonie.

Dès lors, j'ai identifié deux principaux leviers pour atteindre cet objectif.

Le renforcement des ressources humaines, d'une part, et le développement des collaborations avec des acteurs de terrain, d'autre part.

D'une part, en ce qui concerne les ressources humaines, je précise que l'Unité du bien-être animal compte bien à ce jour 13 agents effectifs. Lors de mon premier échange avec l'équipe, les agents m'ont informé que quatre d'entre eux étaient partis dans la seule année 2019 avant mon entrée en fonction.

Pour renforcer cette équipe, malgré un contexte difficile au vu des restrictions liées à la fonction publique, plusieurs procédures d'engagement sont en cours. Sur ce point, il y a bien une nouveauté par rapport à ma réponse lors de la dernière commission. Un

nouveau contrôleur est déjà entré en fonction et le deuxième arrive de manière imminente.

Trois autres procédures d'engagement sont en cours, en vue de renforcer l'UBEA.

Au total, le service comptera 18 agents sous peu, alors qu'il en comptait une dizaine au moment où j'ai pris mes responsabilités. Il n'est donc nullement question d'une diminution des effectifs depuis le début de mon mandat, bien au contraire.

D'autre part, de manière complémentaire à ces engagements, le renforcement des collaborations avec les autres acteurs du terrain est indispensable. Cette dynamique s'inscrit pleinement dans la stratégie wallonne de politique répressive environnementale, adoptée en décembre dernier par le Gouvernement. Comme pour d'autres matières environnementales, la plupart des dossiers, relatifs à la négligence animale, sont gérés au niveau des acteurs de proximité qui peuvent avoir un contact direct avec le terrain. En cas de problème spécifique, l'appui ponctuel des agents de l'UBEA est bien sûr disponible.

La proximité des acteurs locaux permet donc de gérer ces infractions sur tout le territoire wallon avec efficacité.

Dans ce cadre, plusieurs mesures ont été prises. Précisément sur proposition de l'Unité de bien-être animal, elle-même. Par exemple, la restitution de la compétence de saisie aux agents de police constitue une mesure indispensable suggérée par l'UBEA. Cette mesure se pratique en Flandre et à Bruxelles depuis longtemps.

Tant pour les agents de police que pour les agents constatateurs communaux, des formations sont prévues pour les encadrer dans cette collaboration. L'arrêté d'exécution du décret Délinquance prévoit des actions de formation des acteurs locaux, susceptibles d'intervenir en première intention, dans le cadre des infractions environnementales, notamment en matière de bien-être animal.

Ces formations ont pour but de permettre à ces agents de proximité de gérer les situations courantes de maltraitance animale domestique, tout en pouvant bénéficier de l'appui de l'UBEA, si nécessaire.

Les modalités de ces collaborations sont en cours de discussion entre l'Union des villes et communes et l'administration, qui a été impliquée à toutes les étapes de la mise en place de cette stratégie. Nous avons également organisé des formations spécifiques à destination des communes sur le code du bien-être animal, en collaboration avec l'Union des villes et communes de Wallonie.

Voici en conclusion, un rappel des nombreuses mesures prises pour soutenir l'UBEA dans son travail

quotidien. Vous en déduirez aisément que l'objectif est bien de venir en aide à ce service par tous les moyens possibles et non, certainement pas, de le voir disparaître.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – J'ai déjà déposé une interpellation qui a été refusée et, cette fois-ci, elle est acceptée. Soit, on ne va pas rentrer dans les discussions de pourquoi une fois c'est accepté et une fois c'est refusé.

Ce qui est intéressant ici, c'est que cela ne prenait pas nécessairement le même angle, notamment le lien avec le Fédéral et le définancement réel. C'est un fait, il y a un définancement de 7 millions d'euros...

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur Dupont, nous sommes en Commission wallonne de l'environnement. Allez interroger le Fédéral sur les enjeux.

M. Dupont (PTB). – Vous devez avoir des liens. Ce n'est pas normal de dire que l'on définance.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Faites votre travail de parlementaire au Fédéral sur le définancement de la justice et n'allez pas demander à la Région wallonne son avis sur la question.

M. Dupont (PTB). – Il n'est pas normal que vous disiez : « OK, je définance au niveau régional de 7 millions d'euros en deux ans, 2 millions d'euros en 2020 et 5 millions d'euros en 2022 ». C'est un fait, c'est un définancement du SPW ARNE, et l'on ne peut pas le contester ; il y a 7 millions d'euros de moins. C'est un vrai problème. On ne peut pas à la fois dire que l'on va demander de tout faire au niveau régional, que l'on définance, mais que l'on ne demande rien non plus au niveau de la justice.

C'est très bien de dire : « Régionalisation, régionalisation », mais vous pouvez très bien convoquer des commissions interministérielles et demander que des choses se fassent. En attendant, quand vous parlez de la Flandre, il y a 30 agents constatateurs là-bas. Effectivement, vous en avez repris quelques-uns, mais, ici, on n'en a que 13 ou 14. Ce n'est même pas la moitié, en fait. Il y a vraiment un problème à ce niveau.

M. Tzanetatos (MR). – Mme la Ministre a dit qu'il y avait 18 agents.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). – Je remercie Mme la Ministre d'avoir évoqué l'évolution. On peut même constater qu'il y en a eu une en quatre semaines par rapport à la dernière fois où elle a été interrogée. C'est un travail qui ne se fait pas en une fois.

Il faut arrêter de toujours considérer, Monsieur Dupont, que c'est parce que l'on dépense moins d'argent que l'on fait moins. Le spectre ou l'étendard du « on définance », quand on doit gérer correctement... Vous allez crier quand on va faire les budgets que la Wallonie a des dettes puis nous dire : « Tiens, on ne peut pas faire d'économies ». Vous faites la même chose au Fédéral. Dépenser moins d'argent ne veut pas dire faire moins bien les choses, au contraire. On peut essayer de rationaliser, mais on peut essayer de revoir les choses.

Avec un définancement dont vous vous étonnez et que vous reprochez, Mme la Ministre vous dit que, depuis l'entrée en vigueur, huit personnes ont été engagées depuis son entrée en fonction. Cela ne veut pas dire que les choses ne se font pas parce qu'il y a un définancement au niveau du Fédéral. Comme elle l'a dit, il y a une autonomie des institutions. Allez interroger au Fédéral sur la manière dont il voit les choses. Ici, on gère les choses au niveau wallon.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour tout le travail accompli, les réalisations et la concrétisation qu'elle mène sur le terrain.

J'ai le sentiment que l'on est à nouveau dans le débat sur la délinquance environnementale et je le regrette. Vous aviez aussi, lors de la délinquance environnementale, commencé en parlant du Fédéral et en disant presque que vous étiez déjà à l'Europe. J'ai presque envie de dire sur la Lune. Je le regrette pour vous, Monsieur Dupont, que vous n'ayez pas du tout de dialogue avec vos collègues du Fédéral.

Je faisais ici l'inventaire : ils sont trois, si ma mémoire ne me fait pas défaut, au niveau francophone. Parlez-leur. Comme cela, au moins, vous aurez vos réponses et vous ne viendrez pas ici parce que cela devient très compliqué.

M. le Président. – L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA MISE EN PLACE DU
COMITÉ WALLON POUR LES ANIMAUX
D'EXPÉRIENCE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la mise en place du Comité wallon pour les animaux d'expérience ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, les animaux d'expérience doivent être traités avec respect. Nous devons veiller à limiter le nombre d'animaux utilisés, et à stimuler les alternatives dès qu'elles sont possibles.

Dans ce sens, le 31 mars dernier, le Gouvernement wallon a validé la composition et le fonctionnement du Comité wallon pour la protection des animaux d'expérience. Ainsi que vous l'aviez répondu précédemment au sein de cette commission : « Au-delà d'un soutien dans la mise en application du chapitre du Code du bien-être des animaux réservé à l'expérimentation animale, ce comité sera notamment chargé de proposer une stratégie de développement de méthodes alternatives ».

Le Comité wallon pour la protection des animaux d'expérience est-il d'ores et déjà effectif ?

Quel est le profil des personnes qui composent le comité, tel que validé par le Gouvernement wallon le 31 mars dernier ?

Pouvez-vous nous expliciter ses missions ? Quand la stratégie proposant des méthodes alternatives aux expérimentations animales sera-t-elle soumise et quand pourrait-elle être mise en œuvre ? Les citoyens auront-ils la possibilité de saisir ce comité ?

Enfin, en matière d'expérimentation animale, une pétition vient d'être adressée à la ministre en charge de la Recherche scientifique, Valérie Glatigny, quant à la nage forcée des petits animaux, semble-t-il, jusqu'à l'épuisement. Il faut, bien entendu, un équilibre entre la recherche et le bien-être de l'animal. Avez-vous connaissance de cette pratique ? Est-elle utilisée en Wallonie ? Dans l'affirmative, des alternatives sont-elles proposées ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame la Députée, les animaux d'expérience doivent être traités avec respect. Nous devons dès lors poursuivre les efforts en cours pour utiliser les alternatives à l'expérimentation animale. Nous devons aussi continuer à veiller aux conditions dans lesquelles elle se réalise. À ce titre, le Comité wallon pour la protection des animaux d'expérience jouera un rôle important.

Le 31 mars dernier, le Gouvernement a en effet adopté définitivement l'arrêté déterminant la composition et le fonctionnement du comité. J'ai donc mandaté mon administration pour la rédaction et la publication de l'appel à candidatures.

Le comité sera composé de 18 membres. Leur compétence constitue un élément central de l'arrêté. Les membres disposeront de formations et expertises professionnelles dans divers domaines, comme les alternatives à l'expérimentation ou les sciences vétérinaires. Ils disposeront d'un diplôme de niveau master, à l'exception du technicien, titulaire d'un diplôme de niveau baccalauréat et d'un certificat en sciences des animaux de laboratoire.

J'ai veillé à respecter l'équilibre entre les personnes impliquées dans l'expérimentation animale et celles non impliquées. L'arrêté instaure également un équilibre entre le secteur privé et les universités. Deux représentants de l'administration participeront également aux échanges, en représentant respectivement le Service en charge du bien-être animal et celui de la recherche.

Les missions de ce comité sont prévues par le Code wallon du bien-être des animaux. Il assure un rôle d'information et de conseil en matière d'expérimentation animale, en formulant des avis à destination du Gouvernement, des autorités ou des commissions d'éthique. Le Code ne prévoit donc pas la possibilité, pour les citoyens, de saisir le comité. Il peut toutefois remettre des avis d'initiative et peut donc se saisir d'une question qu'il jugerait pertinente.

Cet organe jouera un rôle de promotion du développement et de la mise en œuvre des méthodes alternatives. Il stimulera la recherche sur ces méthodes et coopérera avec ses homologues sur le sujet.

Pour ce qui concerne la pétition, je n'ai pas été interpellée directement. Je rappelle que l'expérimentation animale en Wallonie est strictement encadrée et doit être préalablement autorisée par une commission d'éthique. Elle veille à refuser les expérimentations pour lesquelles des alternatives existent. Si ce n'est pas le cas, la Commission veille à ce que le nombre d'animaux utilisé soit le plus faible possible. Les souffrances infligées aux animaux doivent également être évitées ou réduites à leur strict minimum.

Pour ce dossier spécifique, j'ai pris contact avec ma collègue, la ministre Glatigny, afin d'avoir davantage d'informations. Je ne doute pas de son intérêt pour cette thématique et, plus largement, pour le développement des alternatives à l'expérimentation animale, sujet sur lequel nos cabinets échangent régulièrement.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour cette réponse détaillée.

Je retiendrai un terme : « alternative ». Il y a quelques années encore, quand on pensait à l'expérimentation, on ne pensait pas nécessairement à la notion d'« alternative » et l'on mettait le focus sur cette

nouvelle manière de travailler et sur la possibilité d'en informer les citoyens. En effet, certains citoyens pourraient ne pas connaître ces dispositions en matière d'alternatives, qui sont importantes et nécessaires.

**QUESTION ORALE DE M. DUPONT À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LES TÉMOIGNAGES DE FAITS
DE MALTRAITANCE DANS UN CENTRE
ÉQUESTRE À BERNISSART »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les témoignages de faits de maltraitance dans un centre équestre à Bernissart ».

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Dupont (PTB). – Madame la Ministre, une pétition, avec actuellement plus 500 signatures, dénonce une situation de maltraitance et d'abus de confiance dans un centre équestre à Bernissart.

Des dizaines et des dizaines de témoignages s'enchaînent sur les réseaux sociaux, parfois très durs : « Ma jument résidait dans une parcelle où il n'y avait ni herbe ni eau », « Il était sorti toute la journée dans une petite carrière avec 15 autres chevaux, et ils se marchaient dessus », « Sans eau, sans nourriture, mon cheval et mon poney dormaient sur du béton ». Bref, ces témoignages sont interpellants et méritent notre attention.

Qu'avez-vous pu entreprendre concernant cette problématique ? Comment cette situation a-t-elle pu durer ? Le SPW ARNE, malgré son manque de personnel, a-t-il pu se saisir du dossier et a-t-il pu aller sur place ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, répéter un mensonge ne le rend pas réel et véritable à la fin. Il y a une petite musique que vous essayez de faire passer, mais ce n'est pas pour autant que c'est la réalité.

Je reviens sur votre question plus spécifique sur les faits de maltraitance dans un centre équestre à Bernissart.

Les témoignages que vous citez illustrent à quel point, malheureusement, les besoins des animaux peuvent être encore ignorés par certaines personnes. En

ce qui concerne les chevaux, par exemple, on peut noter que ce sont des animaux sociaux, qui ne peuvent vivre isolés de leurs congénères. Ils ont besoin d'un minimum d'espace et d'un accès suffisant à l'eau et à une alimentation adaptée.

Par ailleurs, la problématique que vous soulevez pose aussi la question de la responsabilité des pensions ou centres équestres qui hébergent les animaux d'autrui.

Afin d'encadrer précisément l'hébergement des équidés, je travaille sur la rédaction d'un projet d'arrêté basé sur l'avis du Conseil wallon du bien-être des animaux. Ce texte permettra de donner des balises claires permettant la réalisation de contrôles, le cas échéant. L'avis contient également une série de bonnes pratiques qui devront faire l'objet d'une large diffusion.

En ce qui concerne le cas spécifique que vous citez, mon administration m'informe qu'elle n'a reçu qu'une seule plainte à ce sujet. Elle émanait d'un particulier qui relatait l'état dans lequel il avait récupéré son cheval, pensionnaire dans le centre en question.

Compte tenu de la teneur de la plainte, elle a été transférée à l'administration communale, qui pourra réaliser un constat de première ligne. L'UBEA reste bien entendu à la disposition de la commune si un appui est nécessaire, par exemple en raison de la complexité ou de la gravité de la situation.

Je suis convaincue que la combinaison entre, d'une part, la collaboration avec des agents locaux formés et soutenus, et, d'autre part, un cadre légal clair nous permettra de veiller au bien-être des équidés sur le territoire wallon.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Je ne vais pas rentrer plus loin dans la polémique sur cette question.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :

- M. Fontaine, sur « les inquiétudes soulevées concernant les aménagements à l'Aquascope de Virelles » ;
- M. Desquesnes, sur « la Conférence mondiale sur la biodiversité » à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :

- M. Desquesnes, sur « l'anticipation des conditions de sécheresse » ;
- Mme Mauel, sur « la suite du programme Yes We Plant » ;
- M. Antoine, sur « la plantation de couvertures végétalisées permanentes le long des cours

d'eau » à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 11 heures 1 minute.

LISTE DES INTERVENANTS

M. François Desquesnes, Les Engagés

M. Jori Dupont, PTB

M. Jean-Philippe Florent, Ecolo

M. Jean-Pierre Lepine, Président

M. Olivier Maroy, MR

M. Julien Matagne, Les Engagés

Mme Sophie Pécriaux, PS

Mme Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal

M. Nicolas Tzanetatos, MR

M. Thierry Witsel, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW)
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CO ₂	dioxyde de carbone
CoDT	Code du développement territorial
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
DNF	Département de la nature et des forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
FUPHEC	Federal Unit Public Health and Environmental Crime (Unité fédérale Santé publique et criminalité environnementale)
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IRM	Institut royal météorologique
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
OMS	Organisation mondiale de la santé
PGDH	plan de gestion de districts hydrographiques
REGAL	Réduction du gaspillage alimentaire (plan wallon)
SPGE	Société publique de gestion de l'eau (SA)
SPW	Service public de Wallonie
UBEA	Unité du bien-être animal
UCL	Université catholique de Louvain